

BAREME HONORAIRES

VENTES

Pourcentage appliqué sur le prix NET VENDEUR

Prix net vendeur	Pourcentage TTC
De 0 € à 70 000 €	5 000 €
De 70 001 € à 119 999 €	6 000 €
De 120 000 € à 180 000€	7 000 €
De 180 001 € à 250 000 €	8 000 €
De 250 001 € à 350 000 €	10 000 €
> A 350 001 €	4 %

Les honoraires sont à la charge exclusive de l'acquéreur sauf disposition expresse

DEVIS possible : tarif à déterminer après étude de cas et après devis préalable OBLIGATOIRE contresigné par le mandant et le mandataire, et joint au mandat.

AVIS DE VALEUR

Le principe

L'estimation d'un bien mis en vente par l'agence immobilière IMMO.J est gratuite.

L'exception

Le coût de l'estimation d'un bien sans la mise en vente via l'agence immobilière IMMO.J est de 150 Euros T.T.C avec remise d'un avis de valeur écrit à toutes les personnes concernées par ladite estimation.

Ce barème s'applique notamment en cas d'avis de valeur à rendre sur un bien dans le cadre d'une succession, d'une donation, d'un partage ou d'un divorce ou bien encore dans le cadre de la valorisation d'un patrimoine immobilier, notamment pour des besoins fiscaux (isf ou autre), ou bien également si un propriétaire souhaite connaître la valeur de son immeuble à un moment donné, sans le mettre en vente à l'agence.

L'estimation d'un bien n'est pas gratuite, dans la mesure où pour être réalisée sérieusement elle demande du temps et un investissement indispensable (frais de déplacement, frais administratifs). De ce fait, toute estimation réalisée par l'agent immobilier sans que le bien soit mis en vente à l'agence dans le délai d'un mois après la remise de l'estimation par écrit, fera l'objet d'une facturation suivant les conditions indiquées ci-dessus.

Merci de votre compréhension